



République Française

Commune de DOMLOUP

**Département d'Ille et Vilaine
Canton de Châteaugiron**

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

Le lundi 25 mars deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX ; Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s) : Kevin DOFAL, Marie-Anne EON (pouvoir à Isabelle LHOMME), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LHOMME est élue secrétaire de séance.

2024-25/03-27 Finances/Demande d'aide Financière/ Agence de l'Eau Loire-Bretagne/ Rénovation et aménagement paysager de la cour de l'école élémentaire Jean de La Fontaine

Le projet de végétalisation de la cour d'école élémentaire Jean de la Fontaine prévoit la désimperméabilisation des sols permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement et donc en favorisant l'infiltration dans les sols, et enfin de favoriser la biodiversité. En plus des enjeux écologiques, l'amélioration du cadre et de vie et l'objectif d'une pédagogie de l'environnement sont en jeu.

L'un des objectifs de ce projet, qui est de permettre l'infiltration de l'eau dans les sols grâce à la désimperméabilisation et à la végétalisation d'une cour d'école, rejoint un des enjeux prioritaires, retenu par le 11^e programme pluriannuel d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), pour répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne : la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique. Afin de mener ce projet, une étude sur la capacité d'infiltration des eaux pluviales a été réalisée par le bureau d'études ECR Environnement le 14 février 2024.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux. En effet, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a lancé un appel à projets : « Renaturation des villes et villages », pour le développement des solutions fondées sur la nature en zones urbanisées. Cet appel à projet vise la réalisation d'études ou de travaux de renaturation des

espaces urbanisés participant à la reconquête du bon état des masses d'eau tout en rendant les territoires plus résilients face aux effets du dérèglement climatique.

La rénovation de la cour d'école élémentaire entre dans les dépenses éligibles de cet appel à projets en réalisant des travaux permettant la gestion des eaux pluviales intégrée à un urbanisme végétalisé et en réalisant des études (pré-travaux) d'état des lieux et de diagnostic. Le parvis d'entrée (espace voirie) fait également partie du projet global et donc du plan de financement envisagé, mais ne fait pas partie des dépenses éligibles pour le Fonds Vert, l'Agence de l'eau et la DETER/DSIL.

Plan de financement envisagé :

Nature des dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT	%
Maitrise d'œuvre	36 526.86	Aides publiques	274 308.07	60.0
Cours élémentaire	27 038.65	DETR (+ de 2 000 habitants) + DSIL	95 125.50	20.2
Parvis	9 488.21	Fonds Vert	91 867.84	19.5
Missions complémentaires	4 516.50	Agence de l'eau	95 469.36	20.3
Coordination SPS	2 191.50	Autres	91 436.03	20.0
Etude infiltration	2 325.00	Fonds de concours PCC (20%)	94 154.23	20.0
Travaux Rénovation	429 727.80			
Cour élémentaire	318 101.80	Autofinancement	91 436.03	20.0
Parvis	111 626.00	Fonds propres	94 154.23	20.0
TOTAL	470 771.16	TOTAL	470 771.16	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière au titre du la « Renaturation des villes et villages » pour le projet de rénovation et végétalisation de la cour élémentaire du groupe scolaire Jean de La Fontaine
- **Accepte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Jacky LECHÂBLE

